



## PROMOTION GÉNÉRAL GALLOIS

2016 -2017

### LA MARINE ET L'AMPHIBIE

DEPUIS 1945



**Capitaine de corvette Augustin Blanchet**

sous la direction de

**M. Philippe Vial**

*Professeur agrégé et docteur en histoire de l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne*

*Chef de la division recherche, études et enseignement du Service historique de la Défense*

PROJET

*Image de couverture : 16 mars 2016, port de Beyrouth (Liban)*

*Du 8 au 23 mars 2016, le BPC Mistral est employé pour la relève de la force DAMAN, participation française à la FINUL déployée au sud Liban.*

*Sur la photographie, les militaires français de DAMAN XXV, acheminés par le BPC Mistral depuis Toulon, sont débarqués par un EDAR dans le port de Beyrouth.*

## RESUME

En 1945, pour des raisons historiques, la Marine Nationale n'a aucune capacité amphibie.

Grâce à l'aide américaine, elle va constituer une première capacité employée en Indochine, puis en 1956 lors de la crise de Suez. Cette capacité sera renouvelée au début des années 1960 et organisée au sein d'une force interarmées : la Force Amphibie d'Intervention.

Avec la dissolution de la force et l'essor de la dissuasion nucléaire, les capacités amphibies sont ensuite négligées jusqu'à la fin des années 1980 ; leur emploi se limite au transport opérationnel.

A partir des années 1990, la conjugaison d'une réflexion doctrinale interarmées avec un effort d'équipement fournira à la Marine de nouvelles capacités de projection de force, basées sur trois bâtiments de projection et de commandement.

## ABSTRACT

In 1945, for historical reasons, French Navy has no amphibious capability.

Thanks to US assistance, a first operational capability will be built and operated in Indochina, then in 1956 during the Suez Crisis. This capability will be regenerated in the early 60s prior to be organized as a joint Amphibious Expeditionary Force.

Due to force dismantling and the rise of nuclear deterrence, the amphibious capability is then neglected till the late 80s. She is only used for operational transport tasks.

From 1990s, the combination of a joint doctrinal thought with an effort in equipment provides the Navy with new expeditionary capabilities, based on three amphibious assault and command ships.

## AVERTISSEMENT

La présence de nombreuses citations se justifie par l'accessibilité parfois très limitée des documents cités en référence, consultés directement au Centre de Documentation de l'Ecole Militaire ou au Centre d'Etude Stratégique de la Marine.

# LA MARINE ET L'AMPHIBIE DEPUIS 1945

## Introduction

Le 8 mai 2009, le Président de la République assiste à une revue navale commémorant la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Fait inédit dans la tradition des revues navales de la Vème République : ce n'est pas le porte-avions, mais le BPC Mistral qui est au centre du dispositif et accueille les autorités. Trois ans plus tard, lors de l'opération HARMATTAN, l'emploi des BPC, qui mettent en œuvre les hélicoptères de l'Armée de terre, se révèle décisif dans le succès de la mission.

Ces deux exemples témoignent de l'importance croissante prise par les grands bâtiments amphibies au cours de la dernière décennie, tant sur le plan opérationnel que sur le plan symbolique. Les BPC sont devenus de nouveaux *capital ships*.

Cependant, cet essor des capacités amphibies de la Marine n'est pas l'aboutissement logique et prévisible d'un processus de long terme, et loin s'en faut. En effet, après l'Indochine et la crise de Suez, celles-ci tendront à se contracter et ne pèseront pas lourd jusqu'à la première Guerre du Golfe.

L'étude du domaine amphibie au sein de la marine depuis 1945 recouvre donc des réalités très variables au fil de la période considérée ; de plus, à la différence des autres domaines de lutte de la Marine dont les périmètres sont bien appréhendés, l'amphibie ne connaît pas de définition unique ni de contour précis.

L'axe choisi pour cette étude conduit à se focaliser sur les aspects dimensionnant la construction et l'évolution de la composante amphibie au sein de la Marine, et en particulier les grands bâtiments, dans l'optique d'un emploi expéditionnaire de cette composante.

Les autres aspects du domaine amphibie, comme les forces avancées ou débarquées, l'appui feu, la structuration de l'Armée de terre, le soutien des forces pré-positionnées ou l'évolution de la batellerie, ne sont évoqués que lorsqu'ils interagissent avec l'objet de l'étude.

Par ailleurs, les guerres coloniales et l'expédition de Suez, qui font déjà l'objet d'une documentation abondante, sont évoquées rapidement au bénéfice d'autres périodes moins connues.

Une approche chronologique du sujet conduit à considérer deux périodes.

De la Seconde Guerre Mondiale à la première Guerre du Golfe, malgré les engagements opérationnels initiaux et un effort dans les années 1960, le domaine amphibie connaît une forme de stagnation, matérialisée par une assimilation à des fonctions de soutien et de transport.

Avec la fin de la Guerre Froide et la recrudescence des opérations extérieures, la projection de force va connaître un essor considérable. En témoignent la définition d'une doctrine résolument offensive, la construction d'un nouveau type de bâtiments et des engagements opérationnels soutenus.

Enfin, avant d'aborder l'étude d'un domaine qui a profondément évolué en 70 ans, il convient de garder en mémoire les deux fils conducteurs qui se dégagent de l'approche française de la projection de forces :

- son caractère résolument interarmées, perceptible dans la doctrine, les matériels et la conduite des opérations,
- la persistance de l'influence du modèle américain depuis la Seconde Guerre Mondiale.

## 1. De la Seconde Guerre mondiale à la Guerre du Golfe (1945 – 1990)

### 1.1. Les leçons de l'histoire jusqu'en 1945

Malgré l'expérience acquise au XIX<sup>e</sup> siècle, les opérations amphibies sont mal appréhendées par la Marine pendant l'Entre-deux-guerres, en raison notamment de l'échec cuisant de l'expédition des Dardanelles en 1915 :

*Après les guerres de Crimée et de Sécession, on avait pensé que les guerres futures seraient de forme côtière (nous dirions aujourd'hui amphibie), mais, depuis 1918, sous prétexte que l'action des alliés a échoué aux Dardanelles, il est d'usage de déclarer que les opérations combinées contre la terre ennemie sont devenues pratiquement impossibles.*

*Nous pensons qu'il y a exagération aujourd'hui comme autrefois et que la possibilité d'action directe par mer contre la terre ennemie peut très bien se présenter à l'avenir comme par le passé<sup>1</sup>.*

Par ailleurs, la manœuvre réussie d'évacuation de l'armée serbe depuis les côtes albanaises vers Corfou en 1916, puis son transfert en Chalcidique, passeront inaperçus<sup>2</sup> malgré leur importance stratégique et leur effet sur le front d'Orient.

Le désintérêt évoqué par le capitaine de vaisseau Lepotier n'est cependant pas absolu. Après l'appui de la flotte française en 1925 au débarquement espagnol d'Al Hoceïma, au Maroc, la marine réalisera des travaux en matière de doctrine et d'équipements, mais ceux-ci resteront inachevés :

*Un projet de Règlement sur les opérations combinées fut mis au point par la Marine en 1930-1932, des exercices interarmées furent effectués, ainsi que des « tirs contre la terre », etc. L'ardeur faiblit après 1935, et en particulier le Règlement ne fut jamais*

---

<sup>1</sup> LEPOTIER Adolphe (capitaine de vaisseau), « La guerre amphibie », Revue Défense Nationale, N°030, Novembre 1946. Le passage est extrait de l'ouvrage *Mer contre terre*, rédigé en 1938 et publié en 1945.

<sup>2</sup> PRENEUF Jean (de) et VAISSET Thomas, « Une action en retrait mais décisive (1914-1918) » in VIAL Philippe (dir.), *L'histoire d'une révolution : La Marine depuis 1870*, Paris, Centre d'études supérieures de la Marine, Etudes marines n°4, Mars 2013, 195 p, p.48.

*officialisé. Un seul prototype de chaland de débarquement, dit « de 40 tonnes », fut construit et expérimenté, avec succès d'ailleurs<sup>3</sup>.*

C'est dans ce contexte peu favorable au développement d'un savoir-faire qu'éclate le second conflit mondial. Après le débarquement de Narvik et l'évacuation de Dunkerque, et dans une suite de déchirements, les armées françaises « *passeront à côté de l'expérience anglo-américaine acquise pendant la Seconde Guerre mondiale<sup>4</sup>* ». La Marine participera en 1944 aux grandes opérations amphibies, mais dans un rôle bien inférieur à celui des deux alliés principaux. Ainsi, pour le débarquement de Provence, qui constitue son engagement majeur dans ce domaine, elle est employée uniquement pour les tâches d'appui feu, d'escorte, de dragage et de soutien, à l'exclusion de la manœuvre de mise à terre pour laquelle elle n'aligne aucun bâtiment dédié<sup>5</sup>.

## 1.2. Opérations amphibies à partir de 1945

### *La guerre d'Indochine*

C'est en Extrême-Orient que la Marine va devoir apprendre ou retrouver un savoir-faire en matière amphibie, au-delà du transport opérationnel du corps expéditionnaire.

La première action d'importance, l'opération « Ben Tré », consiste à débarquer en mars 1946 à Haïphong 21 700 hommes embarqués à Saïgon, pour réoccuper le nord de l'Indochine. Malgré l'opposition chinoise, l'opération réussit<sup>6</sup> : cette première action de vive force marque symboliquement le début de l'appropriation par la Marine des opérations combinées.

La marine connaîtra dans la suite du conflit deux types d'engagements amphibies<sup>7</sup> :

- les opérations combinées de vive force, notamment lors du retour au Centre-Annam début 1947, concentrant des forces dans l'espace et dans le temps suivant un mode opératoire moderne incluant le soutien de l'aéronavale ;

---

<sup>3</sup> DURTESTE Louis (capitaine de corvette), « Débarquements de vive force de 1914 à 1973 », *Revue Défense Nationale*, N° 665, Juin 2004.

<sup>4</sup> BRUNEAU Jean-Baptiste et VAISSET Thomas, « Déchirements, déclassement et relèvement (1939-1945) » in VIAL, *op. cit.*, p. 70.

<sup>5</sup> MASSON Philippe (agrégé de l'université), *La participation de la Marine française aux débarquements de Normandie, de Corse et de Provence*, Service Historique de la Marine, 1969, p. 42 et 248-249.

<sup>6</sup> DURTESTE, *op. cit.*

<sup>7</sup> *Ibid.* et VIAL Philippe et BOUREILLE Patrick, « Guerres, modernisation et expansion (1945-1958) » in VIAL, *op. cit.*, p. 88.

- les opérations fluviales, également combinées, menées par les DINASSAUT créées en 1947, qui adaptent aux matériels modernes l'expérience acquise au XIX<sup>e</sup> siècle dans le même environnement.

Les leçons pour la Marine de la guerre d'Indochine, qui prend fin officiellement en 1954, sont tirées dès 1955, notamment sous la forme d'« *enseignements généraux à tirer des opérations maritimes en Indochine*<sup>8</sup> » (annexe IV) et d'« *enseignements de la guerre fluviale*<sup>9</sup> ».

En matière de débarquements côtiers, le retour d'expérience insiste sur leur caractère rare et limité, dans la mesure où ils consistent le plus souvent en un mouvement de va-et-vient sans occupation définitive du terrain. Par ailleurs, le manque d'entraînement impose une mise à terre sur des sites non défendus. Cette lacune sera comblée à la fin du conflit par la création d'un centre d'entraînement (CEAC) au profit des forces terrestres et des engins de débarquement. L'effort portera ses fruits et permettra d'organiser en 1954 une opération de vive force (Qui Nhon) mettant à terre des unités entraînées en mesure d'affronter une résistance organisée.

Quant aux opérations fluviales, elles sont examinées en 1955 avec un certain scepticisme et, pour celles du Nord-Viet Nam, qualifiées d'« *opérations offensives de caractère furtif et hasardeux*<sup>10</sup> », en raison du déséquilibre entre les objectifs et les moyens. Le retour d'expérience fait ici une différence entre le nord et le sud du théâtre : si les opérations fluviales se sont montrées efficaces dans la pacification du delta cochinchinois, elles ont trouvé leurs limites au Tonkin à la fin du conflit. En effet, le durcissement des actions vietminh conjugué à la vulnérabilité des moyens fluviaux dont les faiblesses ont été progressivement perçues par l'ennemi, ont rendu de plus en plus difficiles les opérations des DINASSAUT.

---

<sup>8</sup> Fiche n° 15 EM/3 D.N.E.O. du 13 janvier 1955 in MICHEL Jacques (capitaine de vaisseau), *La Marine française en Indochine de 1939 à 1956*, Service Historique de la Marine, 1991-1992, vol. V, p. 379-380.

<sup>9</sup> Note n° 57 EM/3/Plans F.M.E.O. du 3 mars 1955 in MICHEL, *op. cit.*, p. 359-373.

<sup>10</sup> Lettre n° 73 EM/3 F.M.E.O. du 14 mars 1955 in MICHEL, *op. cit.*, p. 357-378.

Ce bilan apparemment en demi-teinte ne doit pas conduire à minimiser l'ampleur des progrès accomplis en moins de dix ans, mais au-delà des difficultés matérielles qui limitent les possibilités d'action, c'est l'absence de volonté d'opérer depuis la mer qui est mise en cause (cf. annexe IV) :

*L'on ne peut que regretter que la voie de mer, dont nous avons le contrôle total, (...) n'ait pas tenu plus de place dans les plans d'opération<sup>11</sup>.*

Deux ans après la fin de la guerre d'Indochine, la volonté d'opérer depuis la mer surgit, mais de façon inattendue.

### *L'expédition de Suez*

L'expédition franco-britannique de Suez, en 1956, organisée dans des conditions politico-diplomatiques particulièrement défavorables<sup>12</sup>, voit les opérations militaires interrompues moins de 48 heures après leur déclenchement.

Les apparences sont celles d'un succès militaire entravé par une décision politique. La réalité est plus complexe, et si *in fine* des succès tactiques significatifs ont été obtenus en amont du cessez-le-feu, les opérations militaires n'en comportent pas moins des carences structurelles<sup>13</sup>.

Ce constat de portée générale se décline au niveau de l'assaut amphibie :

*Malgré la brièveté de l'affaire, la marine avait accompli sa tâche essentielle : la mise à terre de l'échelon d'assaut. Cette opération, qui n'avait été précédée d'aucune répétition générale, ne s'était d'ailleurs pas déroulée finalement avec toute la précision voulue<sup>14</sup>.*

Et pour cause, deux ans après la fin de la guerre d'Indochine, le savoir-faire amphibie n'est pas entretenu et le matériel n'a pas été renouvelé :

*Beaucoup plus délicate avait été la mise au point du groupement amphibie (COGAFI), pratiquement créé de toutes pièces avec un personnel « de fortune » et à partir d'un matériel usé.*

---

<sup>11</sup> Fiche n° 15 EM/3 D.N.E.O., *op. cit.*

<sup>12</sup> BENOIST-MECHIN Jacques, *Le Roi Saud ou l'Orient à l'heure des relèves*, Paris, Albin Michel, 1960, 575 p., p. 339-526.

<sup>13</sup> VIAL Philippe, « Suez, 1956 : un succès militaire en trompe l'œil », *Revue Défense Nationale*, N° 794, Novembre 2016.

<sup>14</sup> MASSON Philippe (agrégé de l'université), *La crise de Suez : novembre 1956 – avril 1957*, Service Historique de la Marine, 1966, 272 p., p. 149.

*La DM 610 EM/4/Org. du 10 août décidait la constitution de cette force, qui devait comprendre :*

- *la Foudre ;*
- *1 LCH 9055 ;*
- *4 LST ;*
- *4 LCT ;*
- *18 LCM, 14 LCVP, 24 LVT, 10 DUKW.*

*La dissolution antérieure de la division navale d'assaut et la dispersion de son personnel, affecté principalement à la DBFM, rendait nécessaire le rappel d'un nouveau personnel évalué à 138, puis 160 officiers et équipages « issus d'affectations les plus diverses et dont l'instruction ab initio était à faire »<sup>15</sup>.*

Ainsi, les leçons des opérations en Indochine : l'entraînement et le matériel, sont passées par pertes et profits après les accords de Genève et ressurgissent lors de la brève expédition de Suez.

Dans son rapport final, le contre-amiral Lancelot, commandant la FNI, ne cache pas son insatisfaction et appelle à la reprise de l'entraînement interarmées :

*La crise de Suez a pris nos forces armées au dépourvu. Malgré l'importance de l'effort budgétaire français, elles n'ont été en mesure de mettre en campagne la modeste force combinée nécessaire et suffisante à la déconfiture de la lamentable Egypte qu'après deux mois d'efforts intenses et d'improvisations. Je suis convaincu que la conception de notre entraînement d'armée et de notre entraînement interarmées est à reprendre sur de nouvelles bases<sup>16</sup>.*

Au-delà des affaires d'équipement et d'entraînement, le rapport souligne le manque de réactivité des forces navales françaises, notamment dans le domaine amphibie. En effet, la faillite politico-diplomatique n'est pas seulement la cause de l'échec, elle est aussi la conséquence de l'impréparation des forces : « *ne pouvant agir dans l'immédiat, on cherchera à gagner du temps et l'on camouflera cette impuissance derrière un écran de fumée diplomatique<sup>17</sup>* ». En fait, ce délai permettra surtout à l'Egypte de gagner le soutien de la

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, p.46.

<sup>16</sup> LANCELOT (contre-amiral), Rapport définitif, A/3, in MASSON, *op. cit.*, p48.

<sup>17</sup> BENOIST-MECHIN, *op. cit.*, p 353.

communauté internationale et de préparer ainsi les conditions de l'échec d'une opération de vive force, qui, comble de malchance, sera préparée et conduite en pleine période électorale américaine<sup>18</sup>.

Une nouvelle notion fait ainsi son apparition : la nécessité pour la marine de pouvoir projeter une force amphibie très rapidement, en réponse à une sollicitation de niveau politique. Il s'agit moins de renouveler *Overlord* avec ses moyens considérables et ses longs mois de planification, que d'intervenir avec fulgurance dans un conflit d'intensité limitée : c'est la préfiguration des OPEX de la fin du XX<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>, voire de la FIRI<sup>20</sup> du LBDSN 2013, articulée autour d'un BPC. A plus court terme, la leçon se traduira par des efforts capacitaires et doctrinaux<sup>21</sup>.

### *De 1956 à 1990 : l'amphibie éclipsé des opérations.*

Dans les années qui suivent la crise de Suez, la leçon qui prévaut est celle de l'indépendance nationale avec la constitution d'une force de dissuasion autonome<sup>22</sup>. Après la fin des guerres coloniales en 1962, l'amphibie est éclipsé : son caractère offensif n'est plus dans l'air du temps<sup>23</sup>. Les moyens neufs sont employés en 1962 pour le rapatriement de personnel d'Algérie vers la métropole, et cette dérive de l'emploi des moyens amphibie dans des tâches de transport et de soutien est appelée à se répéter au cours des décennies suivantes.

Cependant, malgré l'absence d'opération amphibie coercitive après la crise de Suez, un effort va perdurer pour doter les armées d'une doctrine solide dans ce domaine.

### 1.3. Elaboration d'une doctrine amphibie

#### *De 1945 à 1968 : vers une force amphibie interarmées.*

En l'absence d'équivalent en France de l'*USMC* ou des *Royal Marines* britanniques, le caractère interarmées des opérations amphibies s'impose naturellement, et avec lui la nécessité d'entraîner des troupes non spécialisées.

---

<sup>18</sup> L'opération franco-britannique est déclenchée le 5 novembre 1956, la veille de la réélection d'Eisenhower.

<sup>19</sup> VIAL P. et BOUREILLE P., *op. cit.*, p. 98.

<sup>20</sup> Force Interarmées de Réaction Immédiate, cf. *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013*, Paris, La documentation française, 2013, 160 p, p. 91.

<sup>21</sup> « La principale leçon reste qu'une Force amphibie d'intervention doit se trouver toujours disponible et être parfaitement rodée au travail interarmées, voire inter-allié. » in GOESTER Robert (chef d'escadron), *Une force amphibie française*, Paris, Ecole Supérieure de Guerre, 1965, 36 p., p. 15.

<sup>22</sup> VIAL P. et BOUREILLE P., *op. cit.*, p. 104.

<sup>23</sup> DUMONTET Alain (vice-amiral d'escadre), « Le renouveau de l'amphibie en France », *Revue Défense Nationale*, N° 665, Juin 2004.

La première structure d'entraînement, le Centre d'Instruction des Opérations Amphibies (CIOA) est créé à Arzew, dans l'Oranais, le 21 mai 1949<sup>24</sup>. Le centre est placé sous l'autorité du comité des chefs d'états-majors généraux, qui délègue ses pouvoirs au chef d'état-major général de la marine (le principe évoque nos actuels « organismes à vocation interarmées »). Le commandement est exercé par un officier supérieur de marine secondé par un officier supérieur de l'Armée de terre. Le mandat couvre un large spectre d'activités :

- élaboration d'une doctrine,
- expérimentations des matériels au profit des trois armées,
- entraînement technique des cadres et des unités constituées,
- formation des officiers d'états-majors à la préparation et à la conduite des opérations amphibies, en liaison avec les opérations aériennes et aéroportées.

Des moyens significatifs sont prévus, entre autres : base navale, flottille navale d'assaut et même « éventuellement des moyens aériens ». Avec l'indépendance de l'Algérie, le centre est rapatrié en métropole, à Lorient.

Le 4 février 1965, quelques mois avant l'ASA du TCD Ouragan, le CIOA est transformé en force amphibie d'intervention (FAI, cf. annexe V)<sup>25</sup> :

*Bien qu'interarmées, la Force amphibie d'intervention est placée sous les ordres d'un officier général de la Marine, à cause de l'importance des éléments navals qui la composent et du caractère essentiellement maritime que revêtiront ses opérations dans la plupart des circonstances. Mais cet officier général relève du Chef d'Etat-Major des Armées, vis-à-vis duquel il est responsable, aux termes du décret du 4 février 1965, de la mise en condition et de l'entraînement de la Force<sup>26</sup>.*

S'appuyant sur un état-major, la FAI dispose alors de moyens considérables : 1 TCD, 5 BDC, une soixantaine d'engins et chalands et 6 EDIC, une brigade à vocation amphibie. Le GROUFUMACO, alors basé à Saint Mandrier, doit intégrer la force. En mai 1966, un important exercice amphibie est organisé dans le sud de la Corse, avec le concours de la Jeanne d'Arc et de l'escadre de la Méditerranée (exercice *Alligator*).

---

<sup>24</sup> Décret n° 49-692 du 21 mai 1949 portant organisation du « Centre d'Instruction des opérations amphibies ».

<sup>25</sup> Décret n° 65-92 du 4 février 1965 relatif au commandement de la force amphibie d'intervention.

<sup>26</sup> REUSSNER André, « Les forces amphibies d'intervention dans les marines occidentales », *Revue Défense Nationale*, N° 248, Juillet 1966.

Erigée en « *force navale indépendante* » pouvant intervenir seule ou incorporée à une force interarmées d'intervention, la FAI témoigne du changement apporté par les décrets de juillet 1962 dans les responsabilités du CEMA, auquel la force est organiquement rattachée.

La création de la FAI n'a pas pour seul objectif d'appliquer les leçons de la crise de Suez : elle correspond également au virage de la politique africaine au début des années 1960 :

*La défense des intérêts et des ressortissants français dans le monde, et tout spécialement en Afrique, l'aide aux Etats indépendants liés à la France par des accords particuliers, la participation à des pactes et alliances, contraignent le gouvernement à disposer d'une force d'intervention*<sup>27</sup>.

La confusion qui règne alors en Afrique noire incite à disposer de moyens capables d'éteindre un « *feu de brousse*<sup>28</sup> », suivant l'expression du moment.

Le décret de 1965 précise enfin que le commandant de la FAI préside la commission interarmées des études amphibies (CIEA), commission qui jouera un rôle à la charnière des années 2000.

#### *Le déclin des ambitions amphibies à partir de 1968.*

En 1968, peu après l'ASA d'un second TCD, la FAI est dissoute. Ses attributions en matière de doctrine, d'expérimentation, de formation et d'entraînement sont conservées par un Centre amphibie, toujours à caractère interarmées et commandé par un capitaine de vaisseau. Celui-ci hérite de la présidence de la CIEA, à laquelle s'ajoute la fonction de président de la Commission d'études pratiques des installations à terre<sup>29</sup>.

La Marine a d'autres priorités : le SNLE *Le Redoutable* a été lancé en 1967, la création de la Force océanique stratégique et les essais au CEP consomment les ressources<sup>30</sup>, ce qui ne sera pas neutre sur l'affectation des moyens amphibies (cf. § 1.4).

Douze ans après l'expédition de Suez, avec la dissolution de la force, le dynamisme de la Marine en matière amphibie s'estompe. Le Centre amphibie se chargera entre autres de

---

<sup>27</sup> GOESTER, *op. cit.*, p. 8.

<sup>28</sup> REUSSNER, *op. cit.* et LE MASSON Henri (Académie de Marine), *Flottes de combat 1966*, Paris, Editions Maritimes et d'Outre Mer, 1965, 378 p.

<sup>29</sup> LABAYLE Jean, « Missions et attributions du centre amphibie », *Revue Défense Nationale*, N°280, Juillet 1969.

<sup>30</sup> BOUREILLE Patrick et VIAL Philippe, « Les ruptures géostratégiques et technologiques (depuis 1958) » in VIAL, *op. cit.*, p. 119.

« *conserver les archives de l'ancienne FAI et de les tenir à jour*<sup>31</sup> », formulation évocatrice des ambitions du moment.

Quatre ans plus tard, quand en 1972 paraît le premier Livre blanc sur la défense, le chapitre « *capacité d'intervention* » paraît ignorer l'existence de bâtiments amphibies. Il évoque l'hypothèse d'une force d'intervention basée sur les seuls moyens terrestres et aériens, et « *la Marine peut, suivant les cas, fournir un certain renfort terrestre et aérien pour un combat à terre ou participer, sur mer, au règlement du conflit* ».

Dès lors, les moyens amphibie seront employés pour du transport opérationnel, voire assimilés à des unités de soutien. La promulgation en 1980 d'une directive ministérielle attribuant aux capacités amphibie l'objectif de « *mettre à terre sur une côte non équipée et non tenue par l'ennemi la valeur d'un régiment mécanisé*<sup>32</sup> » sonne le glas des opérations d'assaut, au bénéfice d'une vision purement technique focalisée sur la mise à terre d'un volume de troupes limité.

Signe du déclin de la réflexion en matière amphibie, la *Revue Défense Nationale* ne publie pas d'article sur le sujet de 1969 à 1998.

Cette réduction de l'horizon amphibie français contraste avec l'essor des moyens américains, lié à l'intervention au Viet Nam, et qui se traduit par la construction dans les années 1970 des porte-hélicoptères d'assaut de la classe LHA *Tarawa*.

#### 1.4. L'évolution des moyens, du LSD *Foudre* au TCD *Foudre*

##### *L'assistance américaine*

En 1945, la Marine est sinistrée et se trouve dans un contexte budgétaire très défavorable : la loi sur le prêt-bail a été suspendue par les Américains le 6 septembre 1945<sup>33</sup> et le Parlement vote début 1946 une réduction drastique des crédits militaires<sup>34</sup>. Le relèvement sera difficile, et dans ce contexte la construction d'une composante amphibie ne paraît pas prioritaire.

---

<sup>31</sup> LABAYLE, *op. cit.*

<sup>32</sup> DUMONTET, *op. cit.*

<sup>33</sup> BRUNEAU J.-B. et VAISSET T., *op. cit.*, p. 81.

<sup>34</sup> VIAL P. et BOUREILLE P., *op. cit.*, p. 84-85.

En 1946, la marine ne dispose en propre d'aucun bâtiment amphibie ni de batellerie<sup>35</sup>. Ses moyens côtiers sont constitués d'un parc hétéroclite de dragueurs, vedettes et escorteurs d'origines américaine, britannique ou allemande.

La guerre d'Indochine va changer la donne, notamment vis-à-vis des aides américaines au titre de la lutte anti-communiste<sup>36</sup>. Ces aides, qui financeront à la fin du conflit 80 % de son coût, constitueront une manne pour la Marine.

En matière amphibie, le *MDAP* américain se traduira par la cession de nombreux matériels de débarquements datant de la Seconde Guerre Mondiale. En 1952, la Marine alignera ainsi<sup>37</sup> :

- 8 LST,
- 6 LSSL,
- 3 LSIL,
- 11 LCI,
- 1 LCH,
- 1 LCG,
- 23 LCT.



Figure 1 : le LSD Foudre, ancêtre des TCD et BPC, fourni par les Etats-Unis  
(source Internet)

En 1952, le LSD  
*Foudre*, construit

aux Etats-Unis en 1943 et ayant servi sous pavillon britannique puis grec, est racheté par les américains et transféré à la France<sup>38</sup> : c'est le premier grand bâtiment de ce type pour la Marine.

Des programmes de construction de bâtiments de débarquement de 350 tonnes sont également initiés en 1949.

Tous ces bâtiments permettent à la Marine de mettre le pied à l'étrier dans les opérations combinées, et lui offriront une capacité d'action jusqu'à la crise de Suez. Mais, conçus pour les besoins de la Seconde Guerre Mondiale et employés de façon intensive, ils montreront leurs limites. Leur renouvellement devient nécessaire.

<sup>35</sup> *Jane's fighting ships* 1946-1947.

<sup>36</sup> VIAL P. et BOUREILLE P., *op. cit.*, p. 88.

<sup>37</sup> *Jane's fighting ships* 1952-1953.

<sup>38</sup> *Jane's fighting ships* 1960-1961.

## *La force amphibie « made in France »*

En dépit de la morosité budgétaire qui sévit dans les constructions navales pendant la guerre d'Algérie<sup>39</sup>, la Marine trouve les ressources pour construire ses propres bâtiments amphibies.

L'effort débute<sup>40</sup> avec la série des 6 engins de débarquement d'infanterie et de chars (EDIC), dérivés des LCT et admis au service actif en 1958, suivie de la série des 5 bâtiments de débarquement de chars (BDC), dérivés des LST et construits entre 1958 et 1961.

En 1960, c'est le LSD qui sera copié à son tour, avec le début du programme TCD. L'*Ouragan* sera admis au service actif en 1965, suivi par l'*Orage* en 1968. Le concept du LCH (bâtiment de commandement amphibie employé pendant l'expédition de Suez) est intégré au programme TCD sous la forme d'un « PC combiné ».



Figure 2 : le TCD Orage (source Internet)

La batterie reste relativement hétéroclite : « le 1<sup>er</sup> janvier 1965, on dénombrait 65 LCM de types divers<sup>41</sup> » ; elle est complétée d'une nouvelle série d'EDIC et de CTM.

En somme, la Force amphibie d'intervention est constituée en 1965 par un copier-coller *made in France* des moyens initialement fournis par les Etats-Unis ; la principale différence réside dans la capacité des TCD à mettre en œuvre des hélicoptères.

### *L'amphibie à l'heure de la dissuasion nucléaire*

La dissolution de la FAI, en 1968, coïncide avec l'ASA du TCD Orage. L'achèvement et l'affectation de ce bâtiment sont révélateurs des priorités du moment, face auxquelles l'amphibie ne pèse pas lourd :

*Le T.C.D. Orage, affecté au C.E.P. a les mêmes caractéristiques que l'Ouragan, mais certains équipements n'ont pas été montés à bord au premier armement : les armes, l'équipement D.S.M., l'antenne chirurgicale, les ponts mobiles inférieurs. Par contre,*

<sup>39</sup> VIAL P. et BOUREILLE P., *op. cit.*, p. 98.

<sup>40</sup> Budget 1956 bis, cf. LE MASSON, *op. cit.*, p. 35.

<sup>41</sup> *Id.*

*les installations de décontamination sont importantes et bénéficient des derniers perfectionnements*<sup>42</sup>.

Les seuls programmes de bâtiments amphibies des années 1970 seront les deux premiers BATRAL, *Champlain* et *Francis Garnier*, conçus pour transporter une compagnie d'intervention « Guépard » de l'Armée de terre.

Les deux suivants sont commandés sur la LPM 1977-1982<sup>43</sup> pour une livraison en 1983, tandis que 21 CTM sont livrés entre 1982 et 1985.

C'est avec la LPM 1984-1988<sup>44</sup>, alors que la Marine est engagée au Liban, qu'un nouvel effort sur les grands bâtiments amphibies est réellement entrepris, mais au titre du transport opérationnel. La commande porte sur trois nouveaux TCD, livrables après 1988, dont l'emploi correspond à l'objectif édicté en 1980 : « *mettre à terre sur une côte non équipée et non tenue par l'ennemi la valeur d'un régiment mécanisé*<sup>45</sup> ». En outre, « *en dehors des périodes d'activité amphibie, le TCD 90 aura comme mission secondaire une participation active au soutien logistique de la flotte*<sup>46</sup> ».

Le TCD *Foudre* est mis sur cale en 1986, mais les deux autres projets de bâtiments ne survivront pas à la LPM, leur construction étant annulée au bénéfice d'un programme plus urgent qui, ironie de l'histoire, sera annulé à son tour quelques années plus tard<sup>47</sup>.

Un cinquième BATRAL sera admis au service actif en 1987, suivi de deux CDIC spécialement conçus pour les nouveaux TCD.

Le TCD *Foudre* entrera enfin au service actif en 1990.

---

<sup>42</sup> LABAYLE-COUHAT Jean, *Flottes de combat 1976*, Paris, Editions Maritimes et d'Outre Mer, 1975, 562 p., p. 38.

<sup>43</sup> Loi n° 76-531 du 19 juin 1976 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982.

<sup>44</sup> Loi n° 83-606 du 8 juillet 1983 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988.

<sup>45</sup> DUMONTET, *op. cit.*

<sup>46</sup> LABAYLE-COUHAT Jean, *Flottes de combat 1986*, Paris, Editions Maritimes et d'Outre Mer, 1985, 890 p., p. 45.

<sup>47</sup> Programme BAMO, cf. LABAYLE-COUHAT Jean (Académie de Marine) et PREZELIN Bernard (capitaine de vaisseau), *Flottes de combat 1988*, Paris, Editions Maritimes et d'Outre Mer, 1987, 935 p., p. XXIII.

## 2. L'essor de la projection de forces (depuis 1990)

### 2.1. Du concept national des opérations amphibies aux actions littorales interarmées

#### *Le CNOA aligne l'amphibie français sur la doctrine OTAN*

La fin de la Guerre Froide et la première Guerre du Golfe changent la donne en matière de doctrine expéditionnaire.

Si les moyens amphibies de la Marine sont, conformément aux errements antérieurs, principalement employés pour le transport opérationnel de la division DAGUET, l'ampleur de l'intervention multinationale démontre les limites de la doctrine française qui, à ce stade, se borne à envisager la projection d'un seul régiment sur un théâtre permissif.

En 1994, le nouveau *Livre Blanc sur la Défense* prend acte de ce changement majeur :

*L'examen des différentes hypothèses d'emploi de nos forces montre qu'il leur faudra, dans la très grande majorité des cas, agir loin de nos frontières. L'objectif à terme est qu'à l'exception de celles dont la vocation prioritaire restera, en toutes circonstances, d'assurer la sécurité du territoire national et de ses approches, toutes les forces puissent intervenir à distance, avec une puissance et dans des délais compatibles avec la nature de la crise ou du conflit.*<sup>48</sup>

Il reste à décliner cette nouvelle ambition dans la doctrine amphibie. Ce sera l'objet du concept national des opérations amphibies (CNOA) de 1997. Celui-ci, en se rapprochant de la doctrine OTAN, redéfinit le principe des actions amphibies<sup>49</sup> en en excluant le transport opérationnel vers un littoral permissif. L'objectif est de pouvoir mettre à terre une force de 1400 hommes avec ses moyens, en s'appuyant sur quatre bâtiments amphibies et selon un mode opératoire accordant une place primordiale à l'aéromobilité.

C'est le début d'un essor considérable du domaine de la « projection de forces », qui se traduira par des efforts dans les équipements, le commandement, l'entraînement et la doctrine.

---

<sup>48</sup> *Livre Blanc sur la Défense 1994*, p. 82.

<sup>49</sup> « Une opération amphibie est une opération conduite à partir de la mer, mettant en œuvre des forces interarmées, exécutée sur une côte hostile ou potentiellement hostile. Impliquant un changement de milieu, cette opération se déroule à la fois en mer, sur terre et dans les airs. » in DUMONTET, *op. cit.*

Une étude<sup>50</sup> réalisée en 1997 par des élèves du Collège Interarmées de Défense résume ainsi les enjeux à venir, en appuyant la réflexion sur le modèle américain :

*L'évolution du concept national vers une tendance plus offensive doit prendre en compte la continuité du milieu amphibie et la reconnaissance d'une spécificité propre au milieu littoral. Ces caractéristiques sont devenues les principes fondateurs de la lutte amphibie outre Atlantique. L'absence de vecteurs nautiques performants et d'engins aptes à s'engager sans discontinuité sur le littoral représente un obstacle majeur à l'application des nouveaux modes opératoires.*

*Il est donc devenu indispensable de réformer l'ensemble de notre organisation. Les domaines suivants méritent particulièrement d'être redéfinis :*

- *conception de l'exercice du commandement d'une opération,*
- *création d'états-majors capables de mener des opérations nationales ou multinationales,*
- *rentabilisation de l'entraînement,*
- *développement de l'interopérabilité et de l'interarmisation,*
- *évolution de nos matériels,*
- *composition du module 1400.*

Six ans plus tard, en 2003, les résultats sont au rendez-vous : la Marine a assumé le commandement d'une *task force* amphibie OTAN lors de l'exercice *DESTINED GLORY*, FRMARFOR est créé en 2003 dans le cadre de la NRF, les BPC sont sur cale.

Sous l'impulsion de la commission interarmées des études amphibies, le corpus doctrinal s'est étoffé d'une doctrine interarmées des opérations amphibies (DIOA) et le CNOA de 1997 est mis à jour en 2003 : « *Il prendra en compte le caractère modulaire de la force amphibie, uniquement présentée jusqu'alors sous un format à quatre grands bâtiments. Il affichera la capacité de la Marine à commander une opération amphibie multinationale et sa volonté de ne plus limiter ce type d'opérations aux côtes faiblement défendues*<sup>51</sup>. »

---

<sup>50</sup> CASTRES (chef de bataillon), COUSTILLIERE (capitaine de frégate), FABRE (capitaine de frégate), GOMART (chef d'escadrons) et PALASSET (chef de bataillon), *L'évolution du concept amphibie doit-elle s'accompagner d'une évolution de l'organisation et de la formation des forces amphibies ?*, 79 p., sous la direction du capitaine de vaisseau Tiffou, Collège Interarmées de Défense, 1997, Etude Particulière à Option N° D11, 79 p, lettre d'envoi du 28 mars 1997.

<sup>51</sup> ROLLAND Jean-Philippe (capitaine de frégate), « Opérations amphibies : de nouvelles perspectives », *Revue Défense Nationale*, N° 651, Mars 2003.

L'essor se poursuit avec la livraison des BPC, et à la fin des années 2000, la Marine organise à deux reprises des exercices engageant une force amphibie de 3 bâtiments (FA 3) : ANVIL 08 et LOYAL MIDAS 09.

Au regard des propositions émises par les élèves du CID, la doctrine française trouve ses limites dans la capacité à s'affranchir de la discontinuité du milieu : la manœuvre classique « bateau-rivage-objectif » reste d'actualité. Le concept américain *Ship-To-Objective Maneuver* (STOM, 1997) n'est pas à la portée des moyens français.

### *Elargissement du corpus doctrinal*

En matière de coopération et d'interopérabilité, l'ouverture du domaine amphibie est exemplaire : l'initiative amphibie européenne<sup>52</sup> (IAE) est lancée en 2000, et l'état-major FRMARFOR prend régulièrement le commandement du groupe amphibie au sein de la NRF.

Les relations bilatérales se développent avec les Etats-Unis, par des exercices, et avec le Royaume-Uni, dans le cadre de la *CJEF*.

Mais il reste un paradoxe à résoudre : le CNOA, en affirmant le caractère coercitif des opérations amphibies, exclut *de facto* le transport opérationnel et les manœuvres amphibies exécutées en environnement permissif, y compris celles réalisées sur les théâtres d'opérations ; pourtant, les savoir-faire mis en œuvre empruntent très largement au registre amphibie, en particulier lorsque les mouvements sont effectués avec la batellerie.

La définition des opérations amphibies étant alignée sur celle de l'OTAN<sup>53</sup> pour des raisons évidentes d'interopérabilité, le concept d'« actions littorales interarmées<sup>54</sup> » permet à partir de 2009 d'englober dans une réflexion commune l'ensemble des opérations conduites dans la frange littorale, au-delà des seules opérations amphibies. Ce concept permettra notamment d'intégrer les innovations tactiques de l'opération HARMATTAN : la mise en œuvre d'une force aéromobile de l'Armée de terre depuis un BPC ne correspond pas à la définition OTAN d'une opération amphibie (absence de force débarquée), mais entre dans le cadre des actions littorales interarmées au titre de la projection de puissance. Dans une certaine mesure, le

---

<sup>52</sup> Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, France.

<sup>53</sup> « *Combat operations which involve waterborne movement, such as inland-water, ferrying, and shore-to-shore operations in which the LFs are not embarked in naval ships and/or assault craft; administrative disembarkation on friendly territory; and water terminal and logistics over-the-shore operations, possess certain characteristics and employ some of the techniques of an amphibious operation. However, these are not amphibious operations.* » ATP-08 - *Doctrine for amphibious operations.*

<sup>54</sup> *Concept des actions littorales interarmées*, CIA-3.1.1, N° 54/DEF/EMA/ESMG/NP du 15 janvier 2009.

concept des actions littorales interarmées fait également écho, toutes proportions gardées, au « seabasing » américain, en prenant en compte le soutien mutuel des forces entre terre et mer.

## 2.2. Evolution des capacités depuis la Guerre du Golfe

### *Le dernier TCD*

A la veille de la Guerre du Golfe, à la suite du renoncement à la construction des *sister-ships* de la *Foudre*, la Marine dispose de trois TCD, dont l'un vient tout juste d'être admis au service actif et les deux autres sont âgés de plus de 20 ans.

En cohérence avec l'évolution doctrinale, le *Livre Blanc sur la Défense* de 1994 prévoit une augmentation du nombre de bâtiments :

*La capacité de transport immédiate – qui fait un large appel à la voie aérienne – ne peut reposer que sur des moyens militaires nationaux, instantanément utilisables quelles que soient les circonstances. [...] De même l'accroissement du nombre de bâtiments de type TCD (transport de chalands de débarquement) et celui des porte-chars doivent être envisagés<sup>55</sup>.*

Dans ce contexte, et dans le cadre de la LPM 1995-2000<sup>56</sup>, le TCD *Siroco* est mis sur cale en 1995 avec une livraison prévue en 1998, et un troisième TCD est prévu pour 2001.

La LPM 1997-2002 confirme la livraison du *Siroco* pour 1998, mais la construction du bâtiment suivant n'est plus d'actualité<sup>57</sup> : en remplacement, deux nouvelles commandes de TCD sont censées être émises en 2000 et 2002.



Figure 3 : le TCD *Siroco* (source Marine Nationale)

<sup>55</sup> *Livre Blanc sur la Défense* 1994, p. 83.

<sup>56</sup> Sur la LPM, les TCD figurent encore au chapitre « mobilité » avec les autres vecteurs de transport opérationnel, et non au chapitre « gestion de crises ».

<sup>57</sup> « La capacité de transport maritime sera modernisée par la livraison d'un transport de chalands de débarquement (T.C.D.) et la commande de deux bâtiments supplémentaires du même type. » Loi n° 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002.

Entre temps, l'évolution doctrinale engagée avec le Livre Blanc de 1994 et le CNOA de 1997 conduiront à tourner la page du TCD pour concevoir un nouveau type de bâtiment.

« *Les TCD forment le cœur de la force maritime amphibie*<sup>58</sup> », mais ce n'est plus pour longtemps.

### *La stabilisation du format autour des BPC*

Le 30 juillet 2001, après quelques mois de retard et dans un contexte de changement de statut de DCN, les BPC *Mistral* et *Tonnerre* sont commandés. La réflexion doctrinale interarmées a porté ses fruits : la priorité est mise sur l'aéromobilité et les capacités de commandement. Comme le souligne Bernard Prézelin<sup>59</sup>, la similitude avec les bâtiments américains est bien visible :

*Ces TCD seront très différents des Foudre et Siroco ; ce sont en fait de véritables porte-hélicoptères d'assaut assez proches des LHD et LHA américains.*

La ressemblance n'est pas fortuite, car l'interopérabilité est activement recherchée :

*Les hélicoptères alliés « moyens lourds » comme le EH 101 Merlin (16 tonnes) pourront se poser sur le pont d'envol, et les hélicoptères « super lourds » comme le Super Stallion (35 tonnes) ou l'Osprey V22 auront un spot réservé*<sup>60</sup>.

Le BPC *Mistral* est admis au service actif en 2006, suivi par le *Tonnerre*, en 2007. Les vieux TCD *Orage* et *Ouragan* sont désarmés en 2007, au terme d'une quarantaine d'années de service actif, et après l'échec d'un projet de transfert à l'Argentine<sup>61</sup>.

Le format prévu par la LPM 1997-2002 et confirmé par la LPM 2003-2008 est alors atteint. Conformément à la doctrine, la Marine est en mesure de projeter une force amphibie de 1400 hommes.

Le LBDSN 2008 enregistre la satisfaction du besoin de quatre bâtiments, en précisant que « *leur renouvellement et même leur renforcement seront assurés*<sup>62</sup> », et annonce l'intention de doter la Marine de quatre BPC à l'occasion du remplacement des TCD<sup>63</sup>.

---

<sup>58</sup> DUMONTET, *op. cit.*

<sup>59</sup> PREZELIN Bernard (capitaine de vaisseau), *Flottes de combat 2002*, Rennes, Editions Maritimes et d'Outre Mer, 2001, 1153 p.

<sup>60</sup> SCRIBA Joël, « Le concept national des opérations amphibies (CNOA) appliqué aux nouveaux transports de chalands de débarquement (NTCD) », *Revue Défense Nationale*, N° 629, Mars 2001.

<sup>61</sup> PREZELIN Bernard (capitaine de vaisseau), *Flottes de combat 2008*, Rennes, Editions Maritimes et d'Outre Mer, 2008, 1312 p.

La crise économique va venir accélérer ce calendrier de renouvellement : « *dans le cadre du plan de relance, un troisième BPC sera commandé dès 2009 et la livraison des EDA sera accélérée*<sup>64</sup> ». Le BPC *Dixmude*, mis sur cale en 2010 et entièrement réalisé à Saint Nazaire, sera admis au service actif dès 2012, tandis que le TCD *Foudre* est vendu au Chili en 2011. En parallèle, 4 EDAR sont admis au service actif entre 2011 et 2012, fournissant aux BPC une batellerie moderne en complément des antiques CTM.

Mais le LBDSN 2013 va changer la donne et condamner le projet de quatrième BPC : le format de la flotte amphibie est définitivement ramené à 3 BPC<sup>65</sup>. Le contrat opérationnel pour une « *opération de coercition majeure*<sup>66</sup> » ne comprend plus que 2 BPC, et la permanence de la capacité aéronavale « *pourra s'inscrire dans le cadre de la force intégrée franco-britannique prévue par les Accords de Lancaster House* » (la CJEF).

Ainsi, après une forme d'apogée avec quatre bâtiments permettant théoriquement à la Marine de projeter un volume maximum d'environ 1800 hommes, la force amphibie se stabilise sur un format de 3 BPC, ce qui représente une FRE maximale d'environ 1350 hommes (cf. annexe III).

Finalement, si l'on compare la force amphibie actuelle à celle qu'il était envisageable de rassembler en 1990 (3 TCD), la capacité de projection en volume de personnel n'a pas augmenté de façon considérable. En revanche, la physionomie de la force est radicalement différente, et les nouvelles capacités opérationnelles des BPC dépassent largement les besoins des opérations amphibies exposés dans le CNOA.

### 2.3. Les opérations amphibies à l'heure de la projection de forces

#### *Guerre du Golfe et missions CORYMBE*

En 1990, la guerre du Golfe va révéler les lacunes du modèle amphibie français. La mission de projection d'une force aéromobile est attribuée au porte-avions *Clémenceau*<sup>67</sup>

---

<sup>62</sup> *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2008*, Paris, La documentation française, 2008, 350 p, p. 209.

<sup>63</sup> *Ibid.* p. 213.

<sup>64</sup> *Loi n° 2009-928 du 29 juillet 2009 relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la défense.*

<sup>65</sup> *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013*, *op. cit.*, p. 95 et 139.

<sup>66</sup> *Ibid.* p. 92-93.

<sup>67</sup> SUTEAU Laurent, « L'ère des OPEX (depuis les années 1970) » in VIAL, *op. cit.*, p. 140.

(42 hélicoptères du 5<sup>e</sup> RHC, opération SALAMANDRE), dans un contexte où la projection de puissance, emploi nominal du porte-avions, n'a pas les faveurs de la diplomatie. L'emploi des TCD *Foudre* et *Ouragan* se cantonne, avec 36 bâtiments civils réquisitionnés, au transport opérationnel de la division DAGUET vers l'Arabie Saoudite, en 1990 et 1991. Cet épisode révèle les lacunes des nouveaux TCD en matière d'aéromobilité : leur hangar ne pouvant accueillir que 4 hélicoptères de manœuvre, il n'aurait pas été techniquement envisageable de leur confier la mission SALAMANDRE.

Peu avant la guerre du Golfe, au premier semestre 1990, un autre emploi des TCD est apparu : la présence au large des côtes ouest-africaines dans le cadre des missions CORYMBE<sup>68</sup>, en appui des opérations terrestres et pour, le cas échéant, être en mesure d'évacuer les ressortissants français. Les TCD participeront à sept des huit premières missions jusqu'en 1993, dont six déploiements pour le seul TCD *Ouragan*<sup>69</sup>.

Alors que la mission CORYMBE devient quasi-permanente en 1996, la participation des TCD se fait plus rare, jusqu'au début de l'opération LICORNE en Côte d'Ivoire (2002). Dès lors, la présence des TCD puis des BPC devient plus régulière<sup>70</sup> et permettra au TCD *Orage* d'évacuer 535 ressortissants français du Libéria en juin 2003, au cours de l'opération PROVIDENCE. En 2011, le BPC Tonnerre appuiera de nouveau l'intervention de la force LICORNE lors de la crise ivoirienne.

### *Les BPC élargissent le spectre d'emploi*

En juillet 2006, avant même d'être admis au service actif, le BPC *Mistral* est engagé avec les TCD *Foudre* et *Siroco* dans l'opération BALISTE au Liban. La mission consiste à porter assistance aux ressortissants et acheminer le ravitaillement de la FINUL et du fret humanitaire<sup>71</sup>. Au-delà du succès tactique (13 800 personnes évacuées et 800 tonnes de fret humanitaire acheminées, dont les deux tiers par des moyens militaires<sup>72</sup>), l'opération révèle l'efficacité du BPC dans une mission de diplomatie humanitaire : « *le BPC constitue un atout précieux pour répondre au mieux aux sollicitations qui ne manqueront pas de découler de*

---

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 132.

<sup>69</sup> **Information à confirmer (CECLANT).**

<sup>70</sup> « 25 ans de présence : dates clés », *Cols Bleus*, Marine Nationale, 27 avril 2015, <http://www.colsbleus.fr/articles/4380> (consulté en mars 2017).

<sup>71</sup> MAGNE Xavier (contre-amiral), « De l'amiral : Mission Baliste », in « La Marine Au Liban », *La Baille*, N° 294, Janvier 2007.

<sup>72</sup> 16/08/06 : point de situation de l'opération Baliste, Etat-Major des Armées, Communiqué de presse du 16/08/06 (mise à jour : 28/06/2010), <http://www.defense.gouv.fr/operations/operations/liban/actualites/16-08-06-point-de-situation-de-l-operation-baliste> (consulté en mars 2017).

*crises modernes ou de catastrophes humanitaires pour lesquelles la France déciderait de s'engager*<sup>73</sup> ».

Le Quai d'Orsay retiendra la leçon et en mai 2008, après le passage du cyclone *Nargis* en Birmanie, le BPC *Mistral* sera dérouté pour acheminer une aide humanitaire significative aux populations sinistrées (opération ORCAELLA<sup>74</sup>, 7-29 mai 2008). Malgré le refus des autorités birmanes, l'ampleur de l'aide acheminée permettra à la diplomatie française de se faire entendre à l'ONU et dans les médias internationaux<sup>75</sup>.



Figure 4 : le BPC *Dixmude* accueillant un V-22 Osprey  
(source Marine Nationale)

En mars 2011, deux semaines avant le début de l'opération HARMATTAN en Libye, le BPC *Mistral* débarque dans le port tunisien de Zarzis 50 tonnes de fret humanitaire au profit des réfugiés à la frontière tuniso-libyenne<sup>76</sup>.

Ces opérations humanitaires témoignent d'une appropriation par le pouvoir politique de l'emploi des BPC et ont pu contribuer, dans une certaine mesure, à la décision de commander un troisième bâtiment au titre du plan de relance.

### *Les nouveaux capital ships*

L'opération HARMATTAN, en 2011, amènera une innovation tactique : des hélicoptères de l'Armée de terre opèreront une quarantaine de raids en Libye depuis les BPC *Tonnerre* puis *Mistral*<sup>77</sup>. C'est la consécration opérationnelle pour les BPC : au-delà de l'action aéromobile

<sup>73</sup> GUIBERT Benoît (capitaine de corvette de), « Commandant adjoint opérations du Mistral », in *La Baille*, op. cit.

<sup>74</sup> CHAUVEAU Guy-Michel (député) et GAYMARD Hervé (député), *Rapport d'information sur « engagement et diplomatie : quelle doctrine pour nos interventions militaires ? »*, Assemblée Nationale, Commission des affaires étrangères, 20 mai 2015, 156 p., p. 150.

<sup>75</sup> MYDANS Seth et COWELL Alan, « Myanmar diverts French warship carrying aid », *The New York Times*, 26 mai 2008.

<sup>76</sup> *Aide logistique française sur la frontière tuniso-libyenne*, Ambassade de France en Tunisie, <http://www.ambassadefrance-tn.org/Aide-logistique-francaise-sur-la> (consulté en mars 2017).

<sup>77</sup> *L'opération Harmattan*, Etat-Major des Armées, mise à jour du 27 septembre 2011, <http://www.defense.gouv.fr/actualites/operations/l-operation-harmattan> (consulté en mars 2017).

conduite en coopération franco-britannique et qui sera décisive pour l'intervention militaire, les BPC tiendront également le rôle de *flagship* français après le désengagement du porte-avions. Cinq ans après l'ASA du *Mistral*, les BPC peuvent prétendre au titre de *capital ship*.

Les missions de transport opérationnel ne disparaissent pas pour autant, et les BPC assurent régulièrement des missions de soutien et d'appui, telles qu'elles sont définies dans le concept sur les actions littorales interarmées (cf. § 2.1). Ce sera notamment le cas lors de l'opération SERVAL en 2013, ou encore au profit de la FINUL en 2016.

Finalement, si les opérations conduites avec les moyens amphibies ne relèvent pas strictement des opérations amphibies, l'emploi opérationnel s'est accru avec la mise en service des trois BPC, pour opérer dans un large spectre de missions, de la projection de puissance à la diplomatie humanitaire en passant par le transport opérationnel.

## Conclusion

L'évolution du domaine amphibie au sein de la Marine depuis 1945 fait apparaître de grands changements dans la doctrine, dans les engagements opérationnels comme dans les matériels. L'absence de périmètre clair et stable amène à se poser la question de la définition du domaine amphibie dans le cadre d'une étude.

Une approche du domaine selon la doctrine OTAN, qui a inspiré le CNOA, se montre trop restrictive, dans la mesure où elle conduit à ne considérer que les actions coercitives : ce n'est pas représentatif des nombreuses activités et opérations auxquelles les moyens amphibies de la marine ont participé de la crise de Suez à l'opération Harmattan.

Il paraît plus pertinent de prendre en compte les capacités d'« actions littorales interarmées », concept qui malgré son ésotérisme, trouve davantage à s'appliquer sur la période considérée.

Deux fils conducteurs de l'amphibie français sont signalés en introduction de cette étude.

Le caractère interarmées, nécessité résultant de l'absence de composante dédiée dans nos armées, est bien présent depuis les débuts et n'est d'ailleurs pas étranger au succès du concept BPC. Cependant, la dissolution de la FAI en 1968 et la stagnation du domaine dans les décennies suivantes soulèvent la question de l'intérêt porté par la Marine à la capacité amphibie durant cette période.

La persistance du modèle américain est perceptible en particulier dans la construction de nos premiers équipements, tous copiés sur leurs équivalents d'outre-Atlantique. Fait inhabituel dans la marine, des matériels français porteront longtemps les appellations d'origine américaine (LCVP). L'influence américaine est également perceptible dans la réflexion doctrinale qui a abouti au CNOA, et les BPC présentent un certain nombre de similitudes avec les LHA et LHD américains. On peut même s'interroger sur les raisons pour lesquelles le principe du LHA (datant de 1971) n'a pas davantage influencé la conception du TCD Foudre.

Enfin, 60 ans après la crise de Suez, et devant l'emploi opérationnel croissant de coalitions *ad hoc* dans les opérations modernes, la validation en 2016 du concept *CJEF* suggère de suivre avec attention le développement des capacités amphibies franco-britanniques.



*Figure 5 : un LCAC américain enradie dans le BPC Dixmude, démontrant l'interopérabilité des moyens.*

*(source Marine Nationale)*

## BIBLIOGRAPHIE

### Histoire générale de l'amphibie

DURTESTE Louis (capitaine de corvette), « Débarquements de vive force de 1914 à 1973 », *Revue Défense Nationale*, N° 665, Juin 2004.

LEPOTIER Adolphe (capitaine de vaisseau), « La guerre amphibie », *Revue Défense Nationale*, N°030, Novembre 1946.

MASSON Philippe (agrégé de l'université), *La participation de la Marine française aux débarquements de Normandie, de Corse et de Provence*, Service Historique de la Marine, 1969.

VIAL Philippe (dir.), *L'histoire d'une révolution : La Marine depuis 1870*, Paris, Centre d'études supérieures de la Marine, Etudes marines n°4, Mars 2013, 195 p.

### Guerre d'Indochine

MICHEL Jacques (capitaine de vaisseau), *La Marine française en Indochine de 1939 à 1956*, Service Historique de la Marine, 1991-1992, 5 vol.

### Crise de Suez

BENOIST-MECHIN Jacques, *Le Roi Saud ou l'Orient à l'heure des relèves*, Paris, Albin Michel, 1960, 575 p.

MASSON Philippe (agrégé de l'université), *La crise de Suez : novembre 1956 – avril 1957*, Service Historique de la Marine, 1966, 272 p.

Centre de Documentation de l'Ecole Militaire : 2.2.5.2 – MED – MAS/MA 97

VAISSE Maurice (dir.), *La France et l'opération de Suez de 1956*, Paris, Centre d'Etudes d'Histoire de la Défense, ADDIM, 1997.

VIAL Philippe, « Suez, 1956 : un succès militaire en trompe l'œil », *Revue Défense Nationale*, N° 794, Novembre 2016.

## **L'amphibie dans les années 1956-1990**

GOESTER Robert (chef d'escadron), *Une force amphibie française*, Paris, Ecole Supérieure de Guerre, 1965, 36 p.

Centre de Documentation de l'Ecole Militaire : ESG. 78. 46

LABAYLE Jean, « Missions et attributions du centre amphibie », *Revue Défense Nationale*, N°280, Juillet 1969.

REUSSNER André, « Les forces amphibies d'intervention dans les marines occidentales », *Revue Défense Nationale*, N° 248, Juillet 1966.

## **L'amphibie après 1990 et la projection de forces**

BEZACIER Gérard (général de corps d'armée), « Les opérations amphibies de la France », *Revue Défense Nationale*, N° 709, Juin 2008.

CASTRES (chef de bataillon), COUSTILLIERE (capitaine de frégate), FABRE (capitaine de frégate), GOMART (chef d'escadrons) et PALASSET (chef de bataillon), *L'évolution du concept amphibie doit-elle s'accompagner d'une évolution de l'organisation et de la formation des forces amphibies ?*, sous la direction du capitaine de vaisseau Tiffou, Collège Interarmées de Défense, 1997, Etude Particulière à Option N° D11, 79 p.

Centre de Documentation de l'Ecole Militaire : 1997-38

CHAUVEAU Guy-Michel (député) et GAYMARD Hervé (député), *Rapport d'information sur « engagement et diplomatie : quelle doctrine pour nos interventions militaires ? »*, Assemblée Nationale, Commission des affaires étrangères, 20 mai 2015, 156 p.

DESCLEVES Emmanuel (vice-amiral), « *Le BPC Mistral : un support maritime ad hoc, pour des opérations de secours aux populations sinistrées* », *Revue Défense Nationale*, N° 673, Mars 2005.

DUMONTET Alain (vice-amiral d'escadre), « Le renouveau de l'amphibie en France », *Revue Défense Nationale*, N° 665, Juin 2004.

GALBET Adam, « Le concept national des opérations amphibies », *Revue Défense Nationale*, N° 599, Juin 1998.

GUIBERT Benoît (capitaine de corvette de), « Commandant adjoint opérations du Mistral », in « La Marine Au Liban », *La Baille*, N° 294, Janvier 2007.

MAGNE Xavier (contre-amiral), « De l'amiral : Mission Baliste », in « La Marine Au Liban », *La Baille*, N° 294, Janvier 2007.

ROLLAND Jean-Philippe (capitaine de frégate), « Opérations amphibies : de nouvelles perspectives », *Revue Défense Nationale*, N° 651, Mars 2003.

SCRIBA Joël, « Le concept national des opérations amphibies (CNOA) appliqué aux nouveaux transports de chalands de débarquement (NTCD) », *Revue Défense Nationale*, N° 629, Mars 2001.

### **Ordres de bataille**

*Jane's Fighting Ships*, Jane's Fighting Ships, éditions 1946-1947, 1952-1953, 1957-1958 et 1960-1961.

*Flottes de combat*, Editions Maritimes et d'Outre Mer, éditions 1966, 1976, 1986, 1988, 1990, 1992, 1996, 1998, 2000, 2002, 2004, 2006, 2008, 2012 et 2016.

## SOURCES

### **Livres blancs sur la Défense**

*Livre Blanc sur la Défense 1972.*

<http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/pdf/le-livre-blanc-sur-la-defense-1972.pdf>

*Livre Blanc sur la Défense 1994.*

<http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/pdf/le-livre-blanc-sur-la-defense-1994.pdf>

*Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2008*, Paris, La documentation française, 2008, 350 p.

*Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013*, Paris, La documentation française, 2013, 160 p.

### **Lois de programmation militaire**

*Loi de programme n° 60-1305 du 8 décembre 1960 relative à certains équipements militaires (1960 à 1964).*

*Loi de programme n° 64-1270 du 23 décembre 1964 relative à certains équipements militaires (1965 à 1970).*

*Loi n° 70-1058 du 19 novembre 1970 relative aux équipements militaires de la période 1971-1975.*

*Loi n° 76-531 du 19 juin 1976 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982.*

*Loi n° 83-606 du 8 juillet 1983 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988.*

*Loi n° 87-342 du 22 mai 1987 de programmation relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991.*

*Loi n° 90-32 du 10 janvier 1990 relative à l'équipement militaire pour les années 1990-1993.*

*Loi n° 94-507 du 23 juin 1994 relative à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000.*

*Loi n° 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002.*

*Loi n° 2003-73 du 27 janvier 2003 relative à la programmation militaire pour les années 2003 à 2008.*

*Loi n° 2009-928 du 29 juillet 2009 relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la défense.*

*Loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale.*

## **Autres sources réglementaires**

*Décret n° 49-692 du 21 mai 1949 portant organisation du « Centre d’Instruction des opérations amphibies ».*

*Décret n° 65-92 du 4 février 1965 relatif au commandement de la force amphibie d’intervention.*

### **Directive ministérielle 1980**

*Concept national des opérations amphibies (CNOA), Etat-Major des Armées – Division Emploi, Lettre n° 644/DEF/EMA/EMP.1/DR du 10 juin 1997.*

*Doctrine interarmées des opérations amphibies (DIOA), PIA-03.211, N° 148/DEF/EMA/EMP.1/DR du 14 février 2002.*

*Concept national des opérations amphibies (CNOA), Etat-Major des Armées – Division Emploi, PIA-03.111, N° 313/DEF/EMA/EMP.1/DR du 31 mars 2003.*

*Organisation du domaine amphibie, PIA-3.1.1(A) du 14 mai 2007 (amendée en 2010).*

*Politique de projection de force à partir de la mer, lettre N° 1709/DEF/EMA/EMP.1/DR du 2 décembre 2008.*

*Concept des actions littorales interarmées, CIA-3.1.1, N° 54/DEF/EMA/ESMG/NP du 15 janvier 2009.*

*Doctrine Interarmées des Opérations Amphibies (DIOA), DIA-3.1.1a(A), N° 187/DEF/CICDE/NP du 7 novembre 2011.*

*Doctrine interarmées traitant des Actions littorales interarmées, Centre interarmées de concepts, de doctrines et d’expérimentations, Doctrine interarmées DIA-3.1.1(A)\_ALIA(2012), N° 171/DEF/CICDE/NP du 11 juillet 2012.*

## ANNEXE I : CHRONOLOGIE

Période	Contexte	Opérations amphibies	Doctrine	Matériels
1945	Fin de la 2 <sup>nde</sup> guerre mondiale Début de la guerre d'Indochine	Transport en Cochinchine du corps expéditionnaire		
1946		Opération BEN TRE		
1947		Début des opérations combinées et fluviales en Indochine	Création des DINASSAUT	
1949			Décret n° 49-692 portant organisation du CIOA	
1952				ASA du LSD Foudre (ex-US)
1953			Création du CEAC	
1954	Fin de la guerre d'Indochine Début de la guerre d'Algérie			
1956	Crise de Suez	Opération MOUSQUETAIRE		
1958				ASA des 6 EDIC Mise sur cale des BDC
1960	LPM 1960-1964			ASA des premiers BDC Commande du TCD Ouragan
1962	Fin de la guerre d'Algérie	Rapatriements de l'Algérie vers la métropole		Mise sur cale du TCD Ouragan
1963				Lancement du TCD Ouragan
1965	LPM 1965-1970		Décret n° 65-92 relatif au commandement de la FAI	ASA du TCD Ouragan Commande du TCD Orage
1966	Départ des structures militaires intégrées de l'OTAN			Mise sur cale du TCD Orage

Période	Contexte	Opérations amphibies	Doctrine	Matériels
1967	Lancement du SNLE <i>Le Redoutable</i>			Lancement du TCD Orage
1968			Dissolution de la FAI	ASA du TCD Orage
1969				RSA du LSD Foudre
1971	LPM 1971-1975			
1972	Livre blanc sur la défense			
1973				Mise sur cale puis lancement des premiers BATRAL
1974				ASA des premiers BATRAL
1977	LPM 1977-1982			
1979				
1980			Directive ministérielle	
1982		Opération DIODON		
1984	LPM 1984-1988			
1986				Mise sur cale du TCD Foudre
1987	LPM 1987-1991			Lancement du TCD Foudre ASA du 5 <sup>ème</sup> BATRAL
1989		Opération CAPSELLE		
1990	Début de la guerre du Golfe LPM 1990-1993	Opérations SALAMANDRE et DAGUET		ASA du TCD Foudre
1993	Crise en ex-Yougoslavie			
1994	Livre blanc sur la défense			
1995	LPM 1995-2000			Mise sur cale du TCD Siroco
1996				Lancement du TCD Siroco

Période	Contexte	Opérations amphibies	Doctrine	Matériels
1997	LPM 1997-2002		Approbation du CNOA	
1998				ASA du TCD Siroco
2000			Création de l'IAE	
2001			Exercice CATAMARAN 01 (FA 3)	Commande des 2 BPC Mistral et Tonnerre
2002	Sommet de Prague (OTAN) : création de la NRF		Doctrine interarmées des opérations amphibies (PIA-03.211) Exercice DESTINED GLORY (CATF français)	
2003	LPM 2003-2008		Création de l'état-major FRMARFOR	Mise sur cale des BPC Mistral et Tonnerre
2004		Opération LICORNE Pré-positionnement d'un GA 1 en Océan Indien		Lancement du BPC Mistral RSA du 1 <sup>er</sup> BATRAL
2005				Lancement du BPC Tonnerre
2006		Opération BALISTE		ASA du BPC Mistral
2007				ASA du BPC Tonnerre
2008	Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale	Acheminement d'aide humanitaire en Birmanie	Exercice ANVIL 08 (FA 3)	
2009	Retour de la France dans les structures militaires intégrées de l'OTAN LPM 2009-2014		Exercice LOYAL MIDAS 09 (FA 3) Concept des actions littorales interarmées (PIA 03-110)	Commande du BPC Dixmude (plan de relance)
2010	Accords de Lancaster House		Création de la CJEF	Mise sur cale puis lancement du BPC Dixmude RSA du 2 <sup>ème</sup> BATRAL

Période	Contexte	Opérations amphibies	Doctrine	Matériels
2011		Acheminement d'aide humanitaire en Tunisie Opération HARMATTAN		Vente au Chili du TCD Foudre ASA du 1 <sup>er</sup> EDAR
2012			Doctrine sur les actions littorales interarmées (DIA-3.1.1) Exercice BOLD ALLIGATOR aux USA pour BPC Mistral	ASA du BPC Dixmude ASA des 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> EDAR
2013	Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale			Le format est arrêté à 3 BPC par le LBDSN.
2014	LPM 2014-2019			
2015		Evacuation de ressortissants au Yémen		Vente au Brésil du TCD Sirocco
2016		Relève de mandat FINUL (DAMAN) réalisée par le BPC Mistral	Exercice GRIFFIN STRIKE : validation du concept CJEF	

## ANNEXE II : GRANDS BATIMENTS AMPHIBES FRANÇAIS DEPUIS 1945

NOM	N°	SUR CALE	LANCT <sup>78</sup>	ASA	RSA	D <sup>79</sup>	Dim <sup>80</sup>	V <sub>81</sub>	DF <sup>82</sup>	Equipage	FRE <sub>83</sub>	Observations
LSD Foudre	L 9020	23/07/1943	29/12/1943	07/04/1952 (en France)	01/01/1969	7 930 t	139 x 21,9 x 4,9	15	8000/15	12/200	240	Radier 1370 m <sup>2</sup>
TCD Ouragan	L 9021	06/1962	09/11/1963	01/06/1965	13/03/2007	8 500 t	149 x 21,5 x 5,4	17	9000/15	12/78/115	370	2 SF ou 4 Puma  Radier 1680 m <sup>2</sup>
TCD Orage	L 9022	06/1966	22/04/1967	01/04/1968	01/07/2007				15000/12			
TCD Foudre	L 9011	26/03/1986	19/11/1988	07/12/1990	Chili : Vendu 21/11/2011 Livré 23/12/2011	12 000 t	168 x 23,5 x 5,6	21	11000/15	17/70/128	470	Environ 100 véhicules dont 22 blindés  4 Cougar  Radier 1732 m <sup>2</sup>
TCD SIROCO	L 9012	09/10/1995	14/12/1996	21/12/1998	Brésil 2015							
BPC MISTRAL	L 9013	10/07/2003	06/10/2004	15/12/2006		21 500 t	199 x 32 x 6,40	19	11000/15	19/110/48	450	13 chars + 60 véhicules  Radier 885 m <sup>2</sup>
BPC TONNERRE	L 9014	26/08/2003	26/07/2005	01/08/2007					6000/18			
BPC DIXMUDE	L 9015	20/01/2010	17/09/2010	25/07/2012								

Source : *Flottes de Combat*, Editions Maritimes et d'Outre Mer.

<sup>78</sup> Lancement

<sup>79</sup> Déplacement à pleine charge

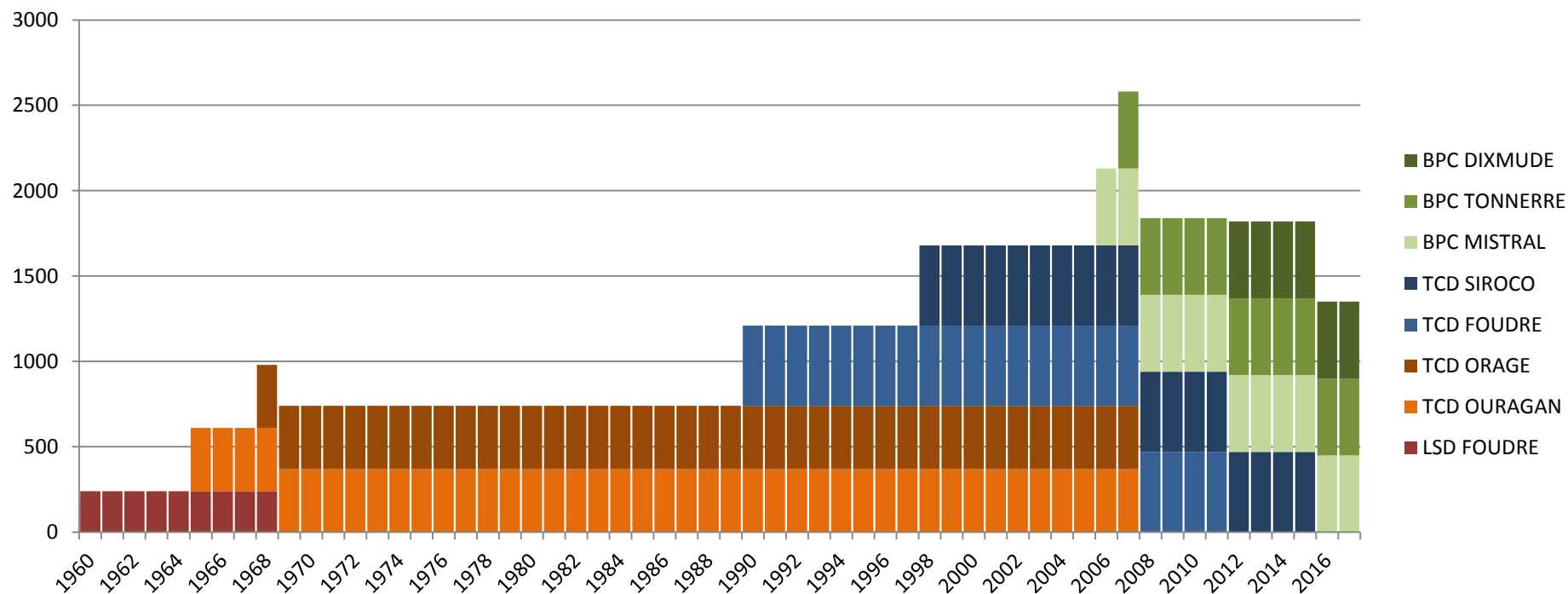
<sup>80</sup> Dimensions : longueur x largeur x tirant d'eau

<sup>81</sup> Vitesse maximale (en nœuds)

<sup>82</sup> Distance franchissable (milles nautiques x vitesse moyenne)

<sup>83</sup> Effectif maximum de la Force de Réaction Embarquée

### ANNEXE III : EVOLUTION DES CAPACITES CUMULEES D'EMBARQUEMENT DE TROUPES



**Observation :**

*Le graphique ci-dessus présente pour chaque année les capacités cumulées d'embarquement de troupes, prenant en compte l'ensemble des bâtiments en service actif. Ce niveau théorique ne correspond pas nécessairement avec précision aux capacités réellement disponibles ; il permet cependant de distinguer les tendances dans l'évolution des capacités de projection de forces.*

## ANNEXE III

SAIGON, le 13 janvier 1955.

MARINE NATIONALE

DIVISION NAVALE  
D'EXTRÊME-ORIENT

N° 15 EM 3

### FICHE

## Enseignements généraux à tirer des opérations maritimes en Indochine

Les opérations maritimes (à l'exclusion des opérations fluviales) ont présenté trois aspects :

- Surveillance maritime ayant pour but essentiel d'interdire aux rebelles l'usage de la mer ;
- Opérations combinées de débarquement ;
- Coups de main le long de la côte avec ou sans participation d'éléments de l'Armée.

Dans ces trois domaines les enseignements d'ordre très général sont les suivants.

### Surveillance maritime

Les dispositifs mis en place ont peu varié pendant les hostilités non plus que le type des bâtiments employés. Ces dispositifs pouvaient être considérés, en moyenne, comme assez coûteux mais ils ont pratiquement atteint leur but ; et l'on peut dire que le maigre trafic côtier qui, à travers leurs mailles, restait encore possible à certaines périodes de l'année et dans certaines régions était sans importance.

La disparition quasi totale du trafic vietminh par mer avait conduit, petit à petit, à augmenter la fréquence des coups de main, préparés dans toute la mesure possible sur renseignement.

### Débarquements

Les débarquements côtiers comportant la mise en œuvre d'unités de l'armée de Terre ont été rares au cours de la guerre d'Indochine ; ils ont eu presque toujours le caractère d'un va-et-vient visant la destruction d'un objectif sans occupation définitive du terrain. En outre, les forces terrestres manquant généralement de l'entraînement amphibie nécessaire, il n'était pas fait d'assauts contre des positions du littoral susceptibles d'être solidement défendues, mais une simple mise à terre sur des plages minées mais non tenues, la formation tactique étant prise sur le rivage, après regroupement des unités.

Ce n'est que dans les dernières années, lorsque l'organisation en forces régulières de l'armée vietminh a créé le risque d'une défense efficace dès la mise à terre, que les débarquements de forces importantes précédés par des éléments d'assaut (Commandos et L.V.T.) sont devenus relativement courants ; mais ils étaient dans les principaux cas, effectués en liaison très proche avec des forces progressant par voie de terre (Phan Tiet, Quang Tri, Qui Nhon 1954, exception pour Qui Nhon 1953).

Cependant les opérations de 1953 ont fait apparaître les inconvénients du manque d'entraînement des forces terrestres et aussi de certains des engins de débarquement de la Marine aux disciplines spéciales des débarquements côtiers. La création du Centre d'entraînement côtier en décembre 1953 visait à combler cette lacune avant les opérations amphibies prévues dans le cadre de l'opération Atlante. Un G.M. et un G.A. ont été ainsi formés de façon très satisfaisante.

Montée pour pouvoir affronter dans un assaut de vive force la résistance organisée d'un régiment régulier appuyé par des formations régionales, le débarquement de Qui Nhon (1954) est, comme les opérations précédentes, tombé sur une côte non défendue, mais la sûreté d'exécution d'unités dont les principales avaient subi l'entraînement du C.E.A.C. prouvait l'efficacité de cet organisme.

Il semble que la voie suivie à cette époque était la bonne : l'armée adverse devenant chaque jour plus moderne on ne peut plus envisager que des débarquements en force exécutés par des unités instruites à cette forme de guerre ; il est donc indispensable que le C.E.A.C. recommence à fonctionner, et qu'une très grande part des unités terrestres stationnées en Indochine y soit entraînées par roulement avec les Marins amphibies des F.M.E.O.

L'on ne peut que regretter que la voie de mer, dont nous avons le contrôle total, et qui sur les côtes intéressées est aisément praticable d'avril à août, n'ait pas tenu plus de place dans les plans d'opération.

### Coups de main le long de la côte

Ces opérations à base de commandos sont devenues de plus en plus fréquentes et de plus en plus amples à mesure que :

- D'une part la côte contrôlée par les vietminhs se fortifiait offrant des points sensibles intéressants à neutraliser ;
- D'autre part le trafic vietminh par mer se faisait plus rare, conduisant à aller détruire à terre les éléments restant de ce trafic (marchandises et jonques de transport).

L'enseignement général à tirer de ces coups de main, indépendamment des modifications progressives qui ont été apportées à la constitution (bâtiments et troupes) des forces d'exécution à mesure que la côte était mieux défendue, est essentiellement le suivant :

- La tactique du coup de poing, tactique classique du commando est toujours plus payante que la tactique dite du bouclage, le filet ne se refermant dans la plupart des cas que sur d'innocentes populations qui sont alors pratiquement les seules à faire les frais de l'opération.

## ANNEXE V : LA FORCE AMPHIBIE D'INTERVENTION

De 1965 à 1968, la force amphibie d'intervention (FAI) matérialise un aboutissement de la doctrine amphibie, sous la forme d'une force interarmées directement rattachée au CEMA (dont les responsabilités ont été étendues en 1962).

La FAI dispose de moyens considérables : 1 TCD (+ 1 TCD en construction), 5 BDC, 6 EDIC (inspirés des LSD, LST et LCT américains) et une soixantaine de LCM.

### Décret n° 65-92 du 4 février 1965 relatif au commandement de la force amphibie d'intervention.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée ;

Vu la loi du 13 juillet 1927 sur l'organisation générale de l'armée ;

Vu le décret du 22 avril 1927 sur l'organisation de la marine militaire, modifié notamment par les décrets n° 61-456 du 5 mai 1961 et n° 62-748 du 3 juillet 1962 ;

Vu la loi du 2 juillet 1934 sur l'organisation de l'armée de l'air ;

Vu le décret n° 51-1381 du 28 novembre 1951 sur le service dans les forces maritimes ;

Vu le décret n° 62-811 du 18 juillet 1962 fixant les attributions du ministre des armées ;

Vu le décret n° 62-812 du 18 juillet 1962 fixant les attributions du chef de l'état-major des armées,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le commandement de la force amphibie d'intervention est exercé par un officier général de marine ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un officier de marine.

Art. 2. — La force amphibie d'intervention est une force interarmées. Elle a pour mission d'exécuter indépendamment, ou incorporée à une autre force interarmées d'intervention, ou à d'autres forces, les opérations amphibies qui se déroulent aux abords des rivages maritimes ou des estuaires fluviaux.

Sa structure, sa composition et ses conditions d'emploi sont fixées par le ministre des armées en fonction des missions qui lui sont dévolues.

Art. 3. — Le commandant de la force amphibie d'intervention est responsable à l'égard du chef d'état-major des armées de la mise en condition d'emploi de tous les éléments affectés organiquement à cette force, ainsi que de l'entraînement aux opérations amphibies des éléments mis dans ce but sous ses ordres.

Art. 4. — Le commandant de la force amphibie d'intervention a les attributions de commandant de force navale indépendante. Pour le maintien de l'ordre et la sécurité de la base où elle est stationnée, la force est toutefois placée sous l'autorité du préfet maritime dans le ressort duquel elle se trouve.

Le commandant de la force préside la commission interarmées des études amphibies.

Art. 5. — Le présent décret abroge le décret du 21 mai 1949 portant organisation du centre d'instruction des opérations amphibies.

Art. 6. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 février 1965.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
GEORGES POMPIDOU.

Le ministre des armées,  
PIERRE MESSMER.

## ANNEXE VI : GLOSSAIRE

<b>ALFAN</b>	Amiral commandant la Force d'Action Navale
<b>ASA</b>	Admission au Service Actif
<b>ATP</b>	<i>Allied Tactical Publication</i>
<b>BAMO</b>	Bâtiment Anti-Mines Océanique
<b>BATRAL</b>	Bâtiment de TRANsport Léger
<b>BDC</b>	Bâtiment de Débarquement de Chars
<b>BPC</b>	Bâtiment de Projection et de Commandement
<b>CATF</b>	<i>Commander of the Amphibious Task Force</i>
<b>CDEM</b>	Centre de Documentation de l'Ecole Militaire
<b>CDES</b>	Commandement de la Doctrine et de l'Enseignement Supérieur de l'Armée de terre.
<b>CEMA</b>	Chef d'Etat-Major des Armées
<b>CEP</b>	Centre d'Expérimentations du Pacifique
<b>CESM</b>	Centre d'Etudes Stratégiques de la Marine
<b>CICDE</b>	Centre Interarmées de Concepts, de Doctrines et d'Expérimentations
<b>CIEA</b>	Commission Interarmées des Etudes Amphibies
<b>CIOA</b>	Centre d'Instruction des Opérations Amphibies
<b>CJEF</b>	<i>Combined Joint Expeditionary Force</i>
<b>CLF</b>	<i>Commander of the Landing Force</i>
<b>CNOA</b>	Concept National des Opérations Amphibies
<b>CTM</b>	Chaland de Transport de Matériel
<b>DBFM</b>	Demi-Brigade de Fusiliers Marins
<b>DINASSAUT</b>	Divisions Navales d'ASSAUT
<b>DIOA</b>	Doctrine Interarmées des Opérations Amphibies
<b>EDA</b>	Engin de Débarquement Amphibie
<b>EDAR</b>	Engin de Débarquement Amphibie Rapide
<b>EDIC</b>	Engin de Débarquement d'Infanterie et de Chars
<b>FA</b>	Force Amphibie
<b>FAI</b>	Force Amphibie d'Intervention
<b>FINUL</b>	Force Intérimaire des Nations-Unies au Liban
<b>FIRI</b>	Force Interarmées de Réaction Immédiate
<b>FMEO</b>	Forces Maritimes d'Extrême Orient
<b>FNI</b>	Force Navale d'Intervention
<b>FRMARFOR</b>	<i>French Maritime Force</i>
<b>GA</b>	Groupe Amphibie

<b>GIE</b>	Groupement Interarmées Embarqué
<b>GROUFUMACO</b>	Groupement de Fusiliers Marins Commandos
<b>IAE</b>	Initiative Amphibie Européenne
<b>LBDSN</b>	Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale
<b>LCAC</b>	<i>Landing Craft Air Cushion</i>
<b>LCG</b>	<i>Landing Craft Gun</i>
<b>LCH</b>	<i>Landing Craft Headquarters</i>
<b>LCI</b>	<i>Landing Craft Infantry</i>
<b>LCM</b>	<i>Landing Craft Mechanized</i>
<b>LCT</b>	<i>Landing Craft Tank</i>
<b>LCVP</b>	<i>Landing Craft Vehicle &amp; Personnel</i>
<b>LHA</b>	<i>Landing Helicopter Assault</i>
<b>LHD</b>	<i>Landing Helicopter Dock</i>
<b>LPM</b>	Loi de Programmation Militaire
<b>LSIL</b>	<i>Landing Ship Infantry Large</i>
<b>LSSL</b>	<i>Landing Ship Support Large</i>
<b>LST</b>	<i>Landing Ship Tank</i>
<b>LVT</b>	<i>Landing Vehicle Tracked</i>
<b>MDAP</b>	<i>Mutual Defence Assistance Program</i>
<b>NRF</b>	<i>NATO Response Force</i>
<b>NTCD</b>	TCD de nouvelle génération
<b>OPEX</b>	OPérations EXtérieures
<b>PHI</b>	Porte-Hélicoptères d'Intervention
<b>RDN</b>	Revue de la Défense Nationale
<b>RHC</b>	Régiment d'Hélicoptères de Combat
<b>RSA</b>	Retrait du Service Actif
<b>SHD</b>	Service Historique de la Défense
<b>SHM</b>	Service Historique de la Marine
<b>SNLE</b>	Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins
<b>STOM</b>	<i>Ship-To-Objective Maneuver</i>
<b>STS</b>	<i>Ship-To-Shore</i>
<b>TCD</b>	Transport de Chalands de Débarquement
<b>USMC</b>	<i>United States Marine Corps</i>
<b>VCM</b>	Vérification des Caractéristiques Militaires

## SOMMAIRE

Résumé .....	3
Abstract .....	3
Avertissement .....	3
La Marine et l'amphibie depuis 1945 .....	4
Introduction .....	4
1. De la Seconde Guerre mondiale à la Guerre du Golfe (1945 – 1990) .....	6
1.1. Les leçons de l'histoire jusqu'en 1945 .....	6
1.2. Opérations amphibies à partir de 1945 .....	7
1.3. Elaboration d'une doctrine amphibie .....	11
1.4. L'évolution des moyens, du LSD <i>Foudre</i> au TCD <i>Foudre</i> .....	14
2. L'essor de la projection de forces (depuis 1990) .....	18
2.1. Du concept national des opérations amphibies aux actions littorales interarmées .....	18
2.2. Evolution des capacités depuis la Guerre du Golfe .....	21
2.3. Les opérations amphibies à l'heure de la projection de forces .....	23
Conclusion .....	27
Bibliographie .....	29
Sources .....	32
Annexe I : Chronologie .....	34
Annexe II : Grands bâtiments amphibies français depuis 1945 .....	38
Annexe III : Evolution des capacités cumulées d'embarquement de troupes .....	39
Annexe IV : Enseignements des opérations maritimes en Indochine .....	40
Annexe V : La force amphibie d'intervention .....	42
Annexe VI : Glossaire .....	43